



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101577</b>	De <b>M. Laurent Degallaix</b> ( Union des démocrates et indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > haut débit	<b>Analyse</b> > couverture du territoire.
Question publiée au JO le : <b>20/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Laurent Degallaix attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation sur la fracture numérique persistante en France. À l'heure où les industriels français se préparent déjà, et à raison, à l'apparition de la 5G prévue pour 2020, force est de constater que dans certains territoires français, c'est l'existence même d'un réseau téléphonique qui constituerait une forme de progrès. La 5G, d'après les experts, est la promesse d'une vitesse de connexion et d'un débit très supérieur à la 4G, qui permettrait une avancée technologique sans précédent, entre voitures connectées, nouvelles technologies numériques ou réalité virtuelle. En parallèle, en France, des zones rurales ne sont pas desservies par la 3G, des territoires de montagne sont coupés des réseaux mobiles et des villages transfrontaliers sont couverts par les réseaux étrangers, faute de couverture par les opérateurs français. Certes, des progrès ont été faits, mais il aimerait savoir si cette source indiscutable d'inégalité en termes d'accès à l'information, aux services dématérialisés, notamment publics, à la culture, au divertissement et tout simplement aux interactions sociales constitue toujours la priorité du Gouvernement.